

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a annoncé aujourd'hui que le Canada, de concert avec les autres pays industrialisés qui sont membres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et avec la Nouvelle-Zélande, a présenté ce jour même à ladite Conférence (CNUCED) des offres fermes de tarifs préférentiels pour les pays en voie de développement. L'offre canadienne correspond en grande partie à la proposition provisoire de novembre dernier que l'honorable C.M. Drury avait exposée dans ses grandes lignes à la Chambre des communes le 14 novembre 1969. En voici les principaux points:

- 1) L'entrée en franchise d'une grande variété d'articles ouvrés et semi-ouvrés provenant de pays en voie de développement qui n'entrent actuellement en franchise que s'ils proviennent des pays qui ont droit au tarif préférentiel britannique.
- 2) Des réductions du tarif douanier correspondant à au moins un tiers du tarif de la nation la plus favorisée, à l'égard de la plupart des autres articles ouvrés et semi-ouvrés provenant des pays en voie de développement.
- 3) Des réductions du tarif douanier d'importance variée, -- dans bien des cas, suppression de tout tarif douanier, -- à l'égard d'une liste choisie de produits agricoles qui intéressent particulièrement les pays en voie de développement.